

208C2261
FR0004050250-FS891

16 décembre 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

NEURONES

(Euronext Paris)

Par courrier du 16 décembre 2008, la société Tocqueville Finance (8 rue Lamennais, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 décembre 2008, par suite d'une cession d'actions NEURONES sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société NEURONES et détenir pour le compte desdits fonds, 1 140 657 actions NEURONES représentant autant de droits de vote, soit 4,87% du capital et 3,30% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 23 402 118 actions représentant 34 569 175 droits de vote.